

Les Administrateurs élus des Hôpitaux

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**b035_B_f0411**

Source**Boite_035_B-15-chem** | **Hôpital général. Administration.**

Langue**Français**

Type**FicheLecture**

Personnes citées**[Récalde , Abbé de](#)**

Références bibliographiques**[Récalde, Traité sur les abus qui subsistent dans les hôpitaux... et les moyens propres à les réformer, Saint-Quentin, F.-T. Hautoy, 1786](#)**

Relation**Numérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730**

Références éditoriales

Éditeur**équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).**

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 15/01/2021 Dernière modification le 23/04/2021

Les Administrateurs élus du Hop.

D'après la Décr. du 12 Dec. 1698 portant
Réglement sur l'Adm. et Gové du Hop.

Art II: "Où les Administrateurs-nés,
s'en vont choisis de 3 en 3 ans, et les
Anciens y est qui auront leurs a-cet effet,
il n'est qui s'en sera jugé à propos en chaque
lieu, d'en être les 1^{er} Bourgeois et Habitants
pour avoir entrée et séance, et les Admini-
strateurs-nés et veir de l'existence d'un B Bureau
de Direction, pendant le dit temps de 3 ans, sauf
à l'Assemblée y est à en continuer tous, de
leur y y en 1 si bon lui semble."

ce li. li. Recaude. Trinité
en 1694. 94. 95.



